

la recherche au Canada. Pensons aux nouveaux médicaments découverts au Canada et aux vies épargnées par la recherche. L'économie s'y rattache.

Il y a encore une vingtaine d'années, 30 p. 100 environ des gens qui attrapaient la pneumonie en mouraient. Bon nombre avaient de 25 à 40 ans. Ceux d'entre nous qui pratiquaient la médecine à l'époque se souviendront des longs jours d'attente auxquels il fallait nous astreindre, huit, neuf ou dix jours avant la crise précédant la convalescence. Mais même si le malade se rétablissait du pus demeurait parfois dans ses poumons et il fallait lui faire subir la résection d'une côte et drainer le pus. Aujourd'hui, le taux des mortalités dues à la pneumonie est tombé de 30 p. 100 à 5 p. 100 et le taux de morbidité a même fléchi davantage. En quelques jours, un malade peut retourner au travail ou à ses propres affaires, sans recourir à l'assistance sociale. Les répercussions économiques sont évidentes. Il y a lieu d'en tenir compte. Il ne faudrait pas économiser les sous et prodiguer les dollars.

Notre futur développement économique dépendra en grande partie de la mise au point de médicaments miracle non seulement dans le domaine du cancer, où le taux de mortalité est de un sur sept cancéreux, mais aussi dans celui de la science des virus. Il faut aussi tenir compte des pertes économiques qu'occasionnent les maladies mentales. L'autre jour encore, une sommité médicale déclarait qu'au Canada, 50 p. 100 des habitants souffrent dans une certaine mesure de troubles mentaux.

Faute d'écoles de médecine et d'instituts de recherche, nous sommes aux prises avec une pénurie de personnel médical. J'ai le sentiment que le Parlement est devenu insensible à ce problème et même certaines personnes qui travaillent dans les écoles de médecine. Des gens qui meurent au Canada à l'heure actuelle auraient la vie sauve s'ils pouvaient obtenir les soins médicaux nécessaires. Je vais pousser mon raisonnement plus loin là-dessus, tout en signalant que ma critique est dénuée de parti pris. Le gouvernement actuel a adopté le régime d'assurance frais médicaux sans consulter suffisamment le personnel médical d'un bout à l'autre du pays.

J'ai ici un court rapport de l'Association médicale canadienne dans lequel on déclare:

A la suite de notre réunion annuelle de juin, notre président a écrit au ministre de la Santé pour lui demander que les propositions fédérales soient assouplies afin d'accorder aux gouvernements provinciaux plus de latitude quant au rôle des régimes d'assurance privés. Nous avons aussi demandé au ministre de repenser l'exigence relative à la protection universelle dans son programme proposé...

Lorsque la loi a été annoncée le 12 juillet, une réunion de nos représentants de division a été or-

ganisée et nous avons fait parvenir un résumé de nos commentaires sur le bill à notre comité exécutif, aux diverses divisions de l'AMC, au ministre de la Santé et à son sous-ministre. Le fait que certains articles du bill étaient ambigus et demandaient à être explicités nous inquiétait. Par ailleurs, à la suite d'une réunion avec le sous-ministre, nos représentants avaient pu se rendre compte que les méthodes administratives du gouvernement étaient beaucoup plus rigides que nous ne le pensions.

La loi a été adoptée sans amendement significatif... Le 10 novembre, notre président écrivait la lettre suivante à l'honorable Mitchell Sharp, ministre des Finances d'alors:

«Nous savons que vous devez rencontrer la semaine prochaine les trésoriers provinciaux et que les aspects financiers du programme d'assurance frais médicaux proposé seront probablement un des sujets de discussion. Nos divisions provinciales nous ont informés des problèmes économiques que rencontrent leurs gouvernements pour le financement d'une entreprise d'une telle envergure, compte tenu de leurs autres priorités urgentes.»

L'Association médicale canadienne a fait certaines propositions. Le ministre les connaît aussi bien que moi, monsieur le président; l'une d'elles consistait à proposer que le régime d'assistance publique du Canada soit utilisé aux fins de procurer à certains de ces gens...

L'hon. M. Munro: Monsieur le président, puis-je poser une question au député? D'abord, au sujet de l'assurance-frais médicaux, je voudrais obtenir une décision de la présidence. J'ignore si cette question a un rapport avec le Conseil de recherches médicales, mais si vous jugez que ma question est recevable et pertinente, je la poserai au député.

M. le président: Cela dépend du comité. A mon avis, on ne devrait pas discuter de l'assurance-frais médicaux à l'occasion du débat sur la Partie VIII du bill, concernant le Conseil de recherches médicales; par ailleurs, on est convenu que pour le premier point de chaque article on permettrait un débat très large, ce qui à mon avis place la présidence dans une situation assez difficile. Je proposerais que nous évitions de parler de l'assurance-frais médicaux, mais si le comité insiste, ce sera difficile.

M. Aiken: Au sujet du rappel au Règlement fait par le ministre, monsieur le président, je pense que le député avait seulement abordé la question de l'assurance-frais médicaux dans la mesure où elle se rapporte au CRM. Je ne pense pas qu'il ait voulu entreprendre un débat sur ce programme, mais je crois qu'il pourrait au moins l'évoquer.

M. le président: Ce serait là un compromis raisonnable.

L'hon. M. Munro: Alors, puis-je poser une question à l'honorable député? Je sais qu'il est versé dans ces choses. Quand il a parlé de